

Annexe 8



«Les salariés intermittents du cinéma, de l'audiovisuel, de la diffusion TV, radio ou du spectacle relèvent de l'application de l'annexe 8 au règlement général de l'assurance-chômage uniquement lorsqu'ils exercent leur activité professionnelle sur une des fonctions répertoriées sur la liste ci-dessous (avenant n° 1 à l'annexe 8 signé le 3 août 2009).»

1. Spectacle vivant privé et spectacle vivant subventionné

L'activité de l'employeur doit être répertoriée dans l'une des 3 catégories suivantes :

- 1^{ère} catégorie :** les employeurs titulaires de la licence de spectacle et dont l'activité principale est répertoriée par le code NAF suivant : 90.01 Z Arts du spectacle vivant.
- 2^{ème} catégorie :** les employeurs titulaires de la licence d'entrepreneur de spectacle n'ayant pas le code NAF de la 1^{ère} catégorie visée ci-dessus, et affiliés à la caisse des congés du spectacle.
- 3^{ème} catégorie :** les employeurs ayant organisé des spectacles occasionnels tels que définis par l'article 10 de l'ordonnance du 13 octobre 1945 et la loi n° 99-198 du 18 mars 1999 relatives aux spectacles qui ont fait l'objet d'une déclaration préalable à la préfecture.

2. Prestations techniques au service de la création et de l'événement

L'activité de l'employeur doit être répertoriée par les codes NAF suivants :

- 59.11 C Production de films pour le cinéma (uniquement studios de cinéma) ;
- 59.12 Z Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision - sauf studios d'animation ;
- 59.20 Z Enregistrement sonore et édition musicale (uniquement studios d'enregistrement sonore) ;
- 90.02 Z Activités de soutien au spectacle vivant et détention du label "prestataire de services du spectacle vivant".

3. Production de films d'animation

L'activité de l'employeur doit être répertoriée par les codes NAF suivants :

- 59.11 A Production de films et de programmes pour la télévision (uniquement animation) ;
- 59.11 B Production de films institutionnels et publicitaires (uniquement animation) ;

- 59.11 C Production de films pour le cinéma (uniquement animation) ;
- 59.12 Z Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision (uniquement studios d'animation).

4. Production cinématographique

L'activité de l'employeur doit être répertoriée par le code NAF suivant :

- 59.11 C Production de films pour le cinéma - sauf studios et animation.

5. Télédiffusion

L'activité de l'employeur doit être répertoriée par les codes NAF suivants :

- 60.20 A Edition de chaînes généralistes - sauf activités de banque de données ;
- 60.20 B Edition de chaînes thématiques - sauf activités de banque de données.

6. Production audiovisuelle

L'activité de l'employeur doit être répertoriée par les codes NAF suivants :

- 59.11 A Production de films et de programmes pour la télévision - sauf animation ;
- 59.11 B Production de films institutionnels et publicitaires - sauf animation.

7. Edition phonographique

L'activité de l'employeur doit être répertoriée par le code NAF suivant :

- 59.20 Z Enregistrement sonore et édition musicale - sauf édition musicale, studios d'enregistrement et studios de radio.

8. Radiodiffusion

L'activité de l'employeur doit être répertoriée par les codes NAF suivants :

- 59.20 Z Enregistrement sonore (uniquement studios de radio)
- 60.10 Z Radiodiffusion - sauf activités de banque de données.

Ouvriers, techniciens : fonctions occupées Seules les fonctions figurant sur cette liste permettent d'accéder à l'annexe 8.
Les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin.

1. Spectacle vivant privé et spectacle vivant subventionné

Employeurs

L'activité de l'employeur doit être répertoriée dans l'une des 3 catégories suivantes :

1^{ère} catégorie : les employeurs titulaires de la licence de spectacle et dont l'activité principale est répertoriée par le code NAF :

90.01 Z Arts du spectacle vivant.

2^e catégorie : les employeurs titulaires de la licence d'entrepreneur de spectacle n'ayant pas le code NAF de la 1^{ère} catégorie visée ci-dessus, et affiliés à la caisse des congés du spectacle.

3^e catégorie : les employeurs ayant organisé des spectacles occasionnels tels que définis par l'article 10 de l'ordonnance du 13 octobre 1945 et la loi n° 99-198 du 18 mars 1999 relatives aux spectacles qui ont fait l'objet d'une déclaration préalable à la préfecture.

Salariés

L'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (la fonction de chef d'assistant ou d'adjoint peut être appliquée à l'ensemble des emplois de base désignés ci-dessous, qui peuvent également être déclinées au féminin) :

1. Accessoiriste
2. Administrateur de production
3. Administrateur de tournée
4. Architecte décorateur
5. Armurier
6. Artificier/Technicien de pyrotechnie
7. Attaché de production/Chargé de production
8. Bottier
9. Chapelier/Modiste de spectacles
10. Cintrier
11. Coiffeur/Posticheur
12. Collaborateur artistique du metteur en scène /du chorégraphe/du directeur musical

13. Concepteur des éclairages/Eclairagiste
14. Concepteur du son/Ingénieur du son
15. Conseiller technique
16. Costumier
17. Décorateur
18. Directeur de production
19. Directeur technique
20. Dramaturge
21. Electricien
22. Ensemblier de spectacle
23. Habilleur
24. Lingère/Repasseuse/Retoucheuse
25. Machiniste/Constructeur de décors et structures
26. Maquilleur
27. Menuisier de décors
28. Metteur en piste (cirques)
29. Monteur son
30. Opérateur lumière/Pupitreur/technicien CAO-PAO
31. Opérateur son/Preneur de son
32. Peintre de décors
33. Peintre décorateur
34. Perruquier
35. Plumassier de spectacles
36. Poursuiveur
37. Prompteur
38. Réalisateur coiffure, perruques
39. Réalisateur costumes
40. Réalisateur lumière
41. Réalisateur maquillages, masque
42. Réalisateur son
43. Régisseur/Régisseur de production
44. Régisseur d'orchestre
45. Régisseur de salle et de site (dans le cadre d'un festival exclusivement)

46. Régisseur de scène/Régisseur d'équipement scénique
47. Régisseur général
48. Régisseur lumière
49. Régisseur plateau son (retours)
50. Régisseur son
51. Répétiteur/Souffleur
52. Rigger (accrocheur)
53. Scénographe
54. Sculpteur de théâtre
55. Serrurier/Serrurier métallier de théâtre
56. Staffeur
57. Tailleur/Couturier
58. Tapisser de théâtre
59. Technicien console
60. Technicien de maintenance (dans le cadre d'une tournée et d'un festival exclusivement)
61. Technicien de plateau
62. Technicien effets spéciaux
63. Technicien instruments de musique (backline)
64. Technicien lumière
65. Technicien son/Technicien HF
66. Technicien de sécurité (cirques)
67. Technicien groupe électrogène (groupman)
68. Teinturier coloriste de spectacles

– Audiovisuel dans les spectacles mixtes et/ou captations à but non commercial –

69. Cadreur
70. Chef opérateur
71. Monteur
72. Opérateur image/Pupitreur
73. Opérateur vidéo
74. Projectionniste
75. Régisseur audiovisuel
76. Technicien vidéo

2. Prestations techniques au service de la création et de l'évènement

Employeurs

L'activité de l'employeur doit être répertoriée par les codes NAF suivants :

59.11 C Production de films pour le cinéma (uniquement studios de cinéma) ;

59.12 Z Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision – sauf studios d'animation ;

59.20 Z Enregistrement sonore et édition musicale (uniquement studios d'enregistrement sonore) ;

90.02 Z Activités de soutien au spectacle vivant et détention du label prestataire de services du spectacle vivant.

Salariés

LISTE A : Audiovisuelle - Cinéma

Dans le domaine d'activité répertorié par les codes NAF :

59.11 C, **59.12 Z** et **59.20 Z** l'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin) :

– Exploitation, régie et maintenance –

1. Technicien de maintenance N1
2. Technicien de maintenance N2
3. Ingénieur de maintenance
4. Opérateur synthétiseur
5. Infographiste AV
6. Chef graphiste AV
7. Truquiste AV
8. Opérateur magnétoscope
9. Opérateur «ralenti»
10. Opérateur serveur vidéo
11. Assistant d'exploitation AV
12. Technicien d'exploitation AV
13. Technicien supérieur d'exploitation AV
14. Ingénieur de la vision
15. Chef d'équipement AV
16. Conducteur de moyens mobiles
17. Coordinateur d'antenne
18. Chef d'antenne

– Animation et effets visuels numériques –

1. Chef de projet multimédia
2. Responsable technique multimédia

– Postproduction, doublage et sous-titrage –

1. Technicien authoring
2. Opérateur de PAD/bandes antenne
3. Agent de duplication AV
4. Opérateur de duplication AV
5. Opérateur scanner imageur
6. Opérateur en restauration numérique
7. Technicien restauration numérique
8. Projectionniste AV
9. Releveur de dialogue
10. Repéreur
11. Détecteur
12. Calligraphe
13. Traducteur-adaptateur
14. Traducteur
15. Adaptateur
16. Dactylographe de bande - opérateur de saisie
17. Opérateur de repérage/simulation
18. Audio descripteur
19. Directeur artistique
20. Monteur sous-titres
21. Monteur synchro
22. Opérateur graveur
23. Responsable artistique

24. Assistant artistique
25. Coordinateur linguistique
26. Assistant coordinateur linguistique
27. Assistant monteur AV
28. Monteur flux
29. Chef monteur flux
30. Monteur truquiste AV
31. Opérateur télécinéma
32. Etalonneur
33. Chef opérateur-étalonneur
34. Bruiteur
35. Bruiteur de complément
36. Assistant de post production
37. Chargé de post production

- Plateaux -

1. Assistant de plateau AV
2. Riggers
3. Machinistes AV
4. Chef Machiniste AV
5. Electricien prise de vue
6. Electricien pupitreur
7. Poursuiveur
8. Chef poursuiveur AV
9. Blocker
10. Groupiste flux AV
11. Chef électricien prise de vue
12. Chef d'atelier lumière
13. Chef de plateau AV
14. Coiffeur
15. Maquilleur
16. Chef maquilleur
17. Habilleur
18. Costumier
19. Chef costumier

- Réalisation -

1. Directeur casting
2. 2^e assistant de réalisation AV
3. 1^{er} assistant de réalisation AV
4. Scripte AV
5. Réalisateur AV

- Gestion de production -

1. Assistant de production AV
2. Assistant d'exploitation en production
3. Chargé de production AV
4. Directeur de production AV
5. Coordinateur de production
6. Administrateur de production
7. Régisseur

- Image -

1. Technicien de reportage
2. Pointeur AV
3. Cadreur AV
4. Opérateur de prises de vue
5. Chef opérateur de prises de vue AV

- Son -

1. Assistant son
2. Opérateur du son
3. Opérateur supérieur du son
4. Chef opérateur du son
5. Ingénieur du son
6. Technicien transfert son
7. Opérateur repiquage
8. Opérateur report optique
9. Technicien repiquage
10. Technicien report optique
11. Créateurs d'effets sonores
12. Technicien rénovation son

- Décoration et accessoires -

1. Régisseur décors
2. Aide décors
3. Machiniste décors
4. Sculpteur décors
5. Serrurier métallier
6. Tapissier décors
7. Peintre
8. Peintre décors
9. Chef peintre

10. Menuisier décors
11. Chef constructeur décors
12. 2nd assistant décors
13. 1^{er} assistant décors
14. Chef décorateur
15. Chef d'atelier décors
16. Accessoiriste
17. Ensemblier

L'ensemble des fonctions de cette filière relève des listes du secteur de la production de films d'animation (cf. § 9 ci-dessous).

LISTE B : Spectacle vivant

Dans le domaine d'activité répertorié par le code NAF :

90.02 Z, l'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin) :

- Costume - accessoire - maquillage - coiffure -

1. Concepteur de costume/Costumier
2. Réalisateur de costume
3. Chef tailleur couturier
4. Chef teinturier
5. Chef coloriste
6. Chef chapelier
7. Chef réalisateur masques
8. Chef maquilleur
9. Chef accessoiriste
10. Chef modiste
11. Couturier/Tailleur couturier
12. Coiffeur/Posticheur
13. Maquilleur/Maquilleur effets spéciaux
14. Accessoiriste
15. Modiste
16. Assistant réalisateur de costume
17. Assistant couturier/Assistant couturier tailleur
18. Assistant teinturier
19. Assistant coloriste
20. Assistant chapelier
21. Assistant coiffeur
22. Assistant maquilleur
23. Assistant accessoiriste
24. Assistant modiste
25. Aide costumière

- Pyrotechnie -

1. Concepteur de pyrotechnie
2. Chef de tir
3. Technicien de pyrotechnie K4
4. Artificier

- Electricité -

1. Chef électricien
2. Electricien
3. Blockeur
4. Mécanicien groupman
5. Assistant électricien

- Régie générale -

1. Régisseur général
2. Directeur technique
3. Directeur logistique
4. Logisticien
5. Assistant directeur technique
6. Assistant logisticien
7. Technicien de scène/plateau
8. Assistant technicien de scène/plateau

- Structure - machinerie -

1. Ingénieur structure
2. Assistant ingénieur structure
3. Régisseur structure
4. Chef rigger
5. Chef machiniste de scène
6. Chef monteur de structure
7. Chef technicien de maintenance en tournée/festival

8. Technicien de structure/constructeur
9. Rigger/Accrocheur
10. Machiniste de scène
11. Technicien de maintenance en tournée/festival
12. Assistant machiniste scène/Assistant rigger
13. Technicien de structure
14. Echafaudagiste/Scaffoldeur
15. Monteur de structures

- Plateau -

1. Régisseur/Régisseur de scène/de salle
2. Responsable de chantier
3. Chef Backliner
4. Technicien instrument de musique/Backliner
5. Aide de scène/plateau
6. Road

- Son -

1. Concepteur son
2. Régisseur son
3. Ingénieur de sonorisation
4. Technicien système
5. Technicien son
6. Sonorisateur
7. Assistant sonorisateur
8. Pupitreur son SV
9. Opérateur son SV
10. Aide son

- Lumière -

1. Concepteur lumière/Eclairagiste
2. Régisseur lumière
3. Technicien lumière
4. Pupitreur lumière SV
5. Assistant lumière
6. Poursuiveur
7. Aide lumière

- Vidéo/image -

1. Réalisateur de SV
2. Chargé de production SV
3. Infographiste audiovisuel
4. Programmeur/Encodeur multimédia
5. Technicien écran plein jour
6. Pupitreur images monumentales
7. Technicien vidéoprojection
8. Technicien de la vision SV
9. Scripte de SV
10. Assistant écran plein jour
11. Technicien images monumentales
12. Opérateur de caméra
13. Assistant vidéo SV
14. Opérateur magnéto SV

- Décors - accessoires -

1. Chef décorateur
2. Concepteur technique machinerie/décors
3. Assistant Chef-décorateur
4. Chef constructeur de décor/Machinerie
5. Chef menuisiers de décors
6. Chef peintre décorateur
7. Chef serrurier/Serrurier métallier de théâtre
8. Chef sculpteur de théâtre
9. Chef tapissier de théâtre
10. Chef staffeur de théâtre (mouleur/matériaux de synthèse)
11. Constructeur de machinerie/de décors
12. Menuisier de décors
13. Peintre décorateur
14. Peintre patineur
15. Serrurier/serrurier métallier de théâtre
16. Sculpteur de théâtre
17. Tapissier de théâtre
18. Staffeur de théâtre
19. Assistant constructeur de machinerie/décors
20. Assistant menuisier de décors
21. Assistant peintre décorateur
22. Assistant serrurier/métallier de théâtre
23. Assistant tapissier de théâtre
24. Assistant staffeur de théâtre
25. Aide décors

3. Production de films d'animation

Employeurs

L'activité de l'employeur doit être répertoriée par les codes NAF suivants :
59.11 A : Production de films et de programmes pour la télévision (uniquement animation) ;
59.11 B : Production de films institutionnels et publicitaires (uniquement animation) ;
59.11 C : Production de films pour le cinéma (uniquement animation) ;
59.12 Z : Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision (uniquement studios d'animation).

Salariés

L'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous ont en italique une version féminisée) :

– Filière réalisation –

- Réalisateur/Réalisatrice
- Directeur artistique/Directrice artistique
- Directeur d'écriture/Directrice d'écriture
- Chef storyboarder/Chef storyboardeuse
- Storyboarder/Storyboardeuse
- 1^{er} assistant réalisateur/1^{re} assistante réalisatrice
- Scripte/Scripte
- 2^e assistant réalisateur/2^e assistante réalisatrice
- Coordinateur d'écriture/Coordinatrice d'écriture
- Assistant directeur artistique/Assistante directrice artistique
- Assistant storyboarder/Assistante storyboardeuse

– Filière conception –

- Directeur de modélisation/Directrice de modélisation
- Chef dessinateur d'animation/Chef dessinatrice d'animation
- Superviseur de modélisation/Superviseuse de modélisation
- Chef modèles couleur/Chef modèles couleur
- Dessinateur d'animation/Dessinatrice d'animation
- Infographiste de modélisation/Infographiste de modélisation
- Coloriste modèle/Coloriste modèle
- Assistant dessinateur d'animation/Assistante dessinatrice d'animation
- Assistant infographiste de modélisation/Assistante infographiste de modélisation
- Opérateur digitalisation/Opératrice digitalisation

– Filière lay-out –

- Directeur lay-out/Directrice lay-out
- Chef feuille d'exposition/Chef feuille d'exposition
- Chef cadreur d'animation/Chef cadreuse d'animation
- Chef lay-out/Chef lay-out
- Cadreur d'animation/Cadreuse d'animation
- Animateur feuille d'exposition/Animatrice feuille d'exposition
- Dessinateur lay-out/Dessinatrice lay-out
- Infographiste lay-out/Infographiste lay-out
- Détecteur d'animation/Déetectrice d'animation
- Assistant dessinateur lay-out/Assistante dessinatrice lay-out
- Assistant infographiste lay-out/Assistante infographiste lay-out

– Filière animation –

- Directeur animation/Directrice animation
- Chef animateur/Chef animatrice
- Chef infographiste 2 D/Chef infographiste 2 D
- Chef assistant/Chef assistante
- Animateur/Animatrice
- Figurant mocap/Figurante mocap
- Infographiste 2 D/Infographiste 2 D
- Assistant animateur/Assistante animatrice
- Opérateur capture de mouvement/Opératrice capture de mouvement
- Opérateur retouche temps réel/Opératrice retouche temps réel
- Intervalliste/Intervalliste
- Assistant infographiste 2 D/Assistante infographiste 2 D

– Filière décors, rendu et éclairage –

- Directeur décor/Directrice décor
- Directeur rendu et éclairage/Directrice rendu et éclairage
- Chef décorateur/Chef décoratrice
- Superviseur rendu et éclairage/Superviseuse rendu et éclairage
- Décorateur/Décoratrice
- Infographiste rendu et éclairage/Infographiste rendu et éclairage
- Matt painter/Matt painter
- Assistant décorateur/Assistante décoratrice
- Assistant infographiste rendu et éclairage/Assistante infographiste rendu et éclairage

– Filière traçage, scan et colorisation –

- Chef vérificateur d'animation/Chef vérificatrice d'animation
- Chef trace-colorisation/Chef trace-colorisation
- Vérificateur d'animation/Vérificatrice d'animation
- Vérificateur trace-colorisation/Vérificatrice trace-colorisation
- Responsable scan/Responsable scan
- Traceur/Traceuse
- Gouacheur/Gouacheuse
- Opérateur scan/Opératrice scan

– Filière compositing –

- Directeur compositing/Directrice compositing
- Chef compositing/Chef compositing
- Opérateur compositing/Opératrice compositing
- Assistant opérateur compositing/Assistante opératrice compositing

– Filière Volume –

- Chef animateur volume/Chef animatrice volume
- Chef décorateur volume/Chef décoratrice volume
- Chef opérateur volume/Chef opératrice volume
- Chef plasticien volume/Chef plasticienne volume
- Chef accessoiriste volume/Chef accessoiriste volume
- Chef moulage/Chef moulage
- Animateur volume/Animatrice volume
- Décorateur volume/Décoratrice volume
- Opérateur volume/Opératrice volume
- Plasticien volume/Plasticienne volume
- Accessoiriste volume/Accessoiriste volume
- Technicien effets spéciaux volume/Technicienne effets spéciaux volume
- Mouleur volume/Mouleuse volume
- Assistant animateur volume/Assistante animatrice volume

- Assistant décorateur volume/Assistante décoratrice volume
- Assistant opérateur volume/Assistante opératrice volume
- Assistant plasticien volume/Assistante plasticienne volume
- Assistant accessoiriste volume/Assistante accessoiriste volume
- Assistant moulage/Assistante moulage
- Mécanicien volume/Mécanicienne volume

– Filière effets visuels numériques –

- Directeur des effets visuels numériques/Directrice des effets visuels numériques
- Superviseur des effets visuels numériques/Superviseuse des effets visuels numériques
- Infographiste des effets visuels numériques/Infographiste des effets visuels numériques
- Assistant infographiste des effets visuels numériques/Assistante infographiste des effets visuels numériques

– Filière post-production –

- Directeur technique de post-production/Directrice technique de post-production
- Chef monteur/Chef monteuse
- Chef étalonneur numérique/Chef étalonneuse numérique
- Responsable technique de post-production/Responsable technique de post-production
- Bruiteur/Bruiteuse
- Monteur/Monteuse
- Étalonneur numérique/Étalonneuse numérique
- Assistant monteur/Assistante monteuse
- Assistant étalonneur numérique/Assistante étalonneuse numérique

– Filière exploitation, maintenance et transfert de données –

- Responsable d'exploitation/Responsable d'exploitation
- Administrateur système et réseau/Administratrice système et réseau
- Superviseur transfert de données/Superviseuse transfert de données
- Superviseur de calcul/Superviseuse de calcul
- Technicien système et réseau/Technicienne système et réseau
- Infographiste scripteur/Infographiste scripteuse
- Technicien de maintenance/Technicienne de maintenance
- Opérateur transferts de données/Opératrice transferts de données
- Gestionnaire de calculs/Gestionnaire de calculs
- Assistant opérateur transferts de données/Assistante opératrice transferts de données

– Filière production –

- Directeur de production/Directrice de production
- Directeur technique de production/Directrice technique de production
- Superviseur/Superviseuse
- Administrateur de production/Administratrice de production
- Chargé de production/Chargée de production
- Comptable de production/Comptable de production
- Coordinateur de production/Coordinatrice de production
- Assistant de production/Assistante de production

4. Production cinématographique

Employeurs

L'activité de l'employeur doit être répertoriée par le code NAF suivant :

59.11 C : Production de films pour le cinéma – sauf studios et animation.

Salariés

L'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin) :

- 1^{er} assistant décorateur
- 1^{er} assistant OPV
- 1^{er} assistant réalisateur
- 1^{er} assistant son
- 2^e assistant décorateur
- 2^e assistant OPV
- 2^e assistant réalisateur
- Accessoiriste
- Administrateur adjoint comptable
- Administrateur de production
- Aide de plateau
- Animateur d'émission
- Animatronicien
- Assistant de post-production
- Assistant de production
- Assistant de production adjoint
- Assistant du son
- Assistant monteur/Monteur adjoint
- Assistant OPV adjoint
- Assistant réalisateur
- Assistant réalisateur adjoint
- Assistant régisseur adjoint
- Assistant son adjoint
- Assistante scripte adjointe
- Bruiteur
- Cadreur/Cameraman/OPV
- Chauffeur de production
- Chef constructeur
- Chef costumier
- Chef de plateau/Régisseur de plateau
- Chef décorateur
- Chef éclairagiste/Chef électricien
- Chef machiniste
- Chef maquilleur
- Chef menuisier
- Chef monteur
- Chef opérateur du son/Ingénieur du son
- Chef peintre
40. Chef sculpteur décorateur
41. Chef staffeur
42. Coiffeur
43. Coiffeur perruquier
44. Collaborateur artistique
45. Comptable de production
46. Conducteur de groupe
47. Conformateur
48. Conseiller artistique/Conseiller de programme
49. Conseiller technique/Conseiller technique à la réalisation
50. Constructeur
51. Coordinateur d'écriture (script éditeur)
52. Costumier
53. Créateur de costumes/Styliste
54. Décorateur
55. Décorateur exécutant
56. Décorateur peintre/Dessinateur en décor
57. Décorateur tapissier
58. Directeur artistique
59. Directeur de collection
60. Directeur de dialogues (coach)
61. Directeur de la distribution
62. Directeur de la photo/Chef OPV
63. Directeur de post-production/Chargé de post-production
64. Directeur de production/Chargé de production
65. Documentaliste/rechercheur
66. Dresseur
67. Éclairagiste/Electricien
68. Ensemblier/Décorateur ensemblier
69. Étalonneur
70. Habilleur
71. Illustrateur sonore
72. Ingénieur de la vision
73. Ingénieur de la vision adjoint
74. Machiniste
75. Maçon
76. Maquettiste
77. Maquettiste staffeur
78. Maquillage et coiffure spéciaux
79. Maquilleur
80. Maquilleur-posticheur
81. Mécanicien
82. Menuisier
83. Menuisier traceur
84. Métallier
85. Mixeur
86. Monteur
87. Opérateur d'effets en temps réel
88. Opérateur de voies
89. Opérateur du son
90. Opérateur magnétoscope
91. Opérateur magnétoscope ralenti
92. Opérateur playback
93. Opérateur régie vidéo
94. Opérateur spécial (steadicamer ...)
95. Opérateur synthétiseur
96. Peintre/Peintre décorateur
97. Peintre en lettres/faux bois
98. Perchiste
99. Photographe
100. Pointeur
101. Preneur du son/Opérateur du son
102. Producteur artistique
103. Producteur exécutif
104. Prothésiste
105. Réalisateur
106. Régisseur
107. Régisseur adjoint
108. Régisseur d'extérieur
109. Régisseur général
110. Répétiteur
111. Responsable des enfants
112. Responsable des repérages
113. Rippeur
114. Scripte
115. Sculpteur décorateur
116. Secrétaire de production
117. Serrurier
118. Sous-chef éclairagiste/Sous-chef électricien
119. Sous-chef machiniste
120. Sous-chef menuisier
121. Sous-chef peintre
122. Sous-chef staffeur
123. Staffeur
124. Storyboarder
125. Superviseur d'effets spéciaux
126. Tapissier/Tapissier décorateur
127. Technicien truquiste
128. Technicien vidéo
129. Toupilleur
130. Truquiste
131. Vidéographe

5. Télédiffusion

Employeurs

L'activité de l'employeur doit être répertoriée par les codes NAF suivants :

60.20 A Edition de chaînes généralistes - sauf activités de banque de données ;

60.20 B Edition de chaînes thématiques - sauf activités de banque de données.

Salariés

L'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin) :

– Conception/Programme –

1. Adjoint au producteur artistique
2. Collaborateur littéraire
3. Conseiller de programme
4. Coordinateur d'écriture
5. Directeur de la distribution artistique/Resp. casting
6. Documentaliste
7. Lecteur de textes
8. Producteur artistique
9. Programmateur musical

– Antenne directe –

10. Animateur
11. Présentateur
12. Annonceur
13. Opérateur prompteur

– Production –

14. Assistant de production
15. Collaborateur spécialisé d'émission
16. Chauffeur de production
17. Chef de production
18. Chargé de production
19. Chargé d'encadrement de production
20. Directeur de production
21. Intervenant spécialisé
22. Intervenant d'émission
23. Téléphoniste d'émission
24. Technicien de reportage

– Régie –

25. Régisseur/Régisseur d'extérieur
26. Régisseur adjoint
27. Régisseur général

– Réalisation –

28. Réalisateur
29. 1^{er} assistant réalisateur
30. Assistant réalisateur
31. 2^e assistant réalisateur
32. Scripte

– Fabrication –

Plateau (studio ou extérieur)

33. Aide de plateau
34. Chef de plateau
35. Chef éclairagiste/Chef électricien
36. Conducteur de groupe
37. Éclairagiste/Électricien
38. Assistant lumière

– Peinture –

39. Peintre
40. Peintre décorateur
41. Décorateur peintre

– Tapiserie –

42. Tapissier
43. Tapissier décorateur
44. Décorateur tapissier

– Construction décors –

45. Accessoiriste
46. Chef machiniste
47. Constructeur en décors
48. Machiniste
49. Menuisier traceur
50. Menuisier

– Image (dont vidéo) –

51. Assistant OPV
52. OPV
53. Chef OPV/Chef caméraman
54. Directeur de la photo
55. Ingénieur de la vision
56. Opérateur ralenti
57. Photographe
58. Technicien vidéo
59. Truquiste

– Son –

60. Assistant à la prise de son
61. Bruiteur

62. Chef opérateur du son/Ingénieur du son
63. Illustrateur sonore
64. Mixeur
65. Preneur de son/Opérateur du son

– Maquillage –

66. Chef maquilleur/Chef maquilleur posticheur
67. Maquilleur/Maquilleur posticheur

– Coiffure –

68. Chef coiffeur perruquier
69. Coiffeur/Coiffeur perruquier

– Costume –

70. Chef costumier
71. Costumier
72. Créateur de costume/styliste
73. Habilleur

– Décoration –

74. Assistant décorateur
75. Chef décorateur
76. Décorateur/Décorateur ensemblier
77. Dessinateur en décor

– Montage –

78. Chef monteur
79. Monteur
80. Chef monteur truquiste
81. Opérateur synthétiseur

– Graphisme –

82. Graphiste/Infographiste/Vidéographe
83. Dessinateur d'animation/Dessinateur en générique

– Autres fonctions –

84. Traducteur interprète
85. Dessinateur artistique
86. Chroniqueur
87. Chef de file
88. Doublure lumière

6. Production audiovisuelle

Employeurs

L'activité de l'employeur doit être répertoriée par les codes NAF suivants :

- 59.11 A : Production de films et de programmes pour la télévision - sauf animation ;
59.11 B : Production de films institutionnels et publicitaires - sauf animation.

Salariés

L'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin) :

1. 1^{er} assistant décorateur
2. 1^{er} assistant décorateur spécialisé
3. 1^{er} assistant OPV
4. 1^{er} assistant OPV spécialisé
5. 1^{er} assistant réalisateur
6. 1^{er} assistant réalisateur spécialisé
7. 1^{er} assistant son
8. 2^e assistant décorateur
9. 2^e assistant décorateur spécialisé
10. 2^e assistant OPV
11. 2^e assistant OPV spécialisé
12. 2^e assistant réalisateur
13. 2^e assistant réalisateur spécialisé
14. Accessoiriste
15. Accessoiriste spécialisé
16. Administrateur de production
17. Administrateur de production spécialisé
18. Aide de plateau
19. Animateur d'émission
20. Animatronicien
21. Assistant d'émission
22. Assistant de post-production
23. Assistant de production
24. Assistant de production adjoint
25. Assistant de production spécialisé
26. Assistant lumière
27. Assistant lumière spécialisé
28. Assistant monteur
29. Assistant monteur adjoint
30. Assistant monteur spécialisé
31. Assistant OPV adjoint
32. Assistant réalisateur
33. Assistant réalisateur adjoint
34. Assistant régisseur adjoint
35. Assistant son
36. Assistant son adjoint
37. Assistante scripte adjointe
38. Bruiteur
39. Cadreur
40. Cadreur spécialisé/OPV spécialisé
41. Chargé de post-production
42. Chargé de production
43. Chauffeur
44. Chef constructeur
45. Chef costumier
46. Chef costumier spécialisé
47. Chef d'équipe
48. Chef de plateau/Régisseur de plateau
49. Chef décorateur
50. Chef décorateur spécialisé
51. Chef éclairagiste
52. Chef électricien
53. Chef machiniste
54. Chef maquilleur
55. Chef maquilleur spécialisé
56. Chef monteur
57. Chef monteur spécialisé
58. Chef OPS
59. Chef OPS spécialisé/Ingénieur du son spécialisé
60. Chef OPV
61. Coiffeur
62. Coiffeur perruquier
63. Coiffeur perruquier spécialisé
64. Coiffeur spécialisé
65. Collaborateur artistique
66. Comptable de production
67. Comptable de production spécialisé
68. Conducteur de groupe
69. Conformateur
70. Conseiller technique réalisation
71. Coordinateur d'écriture (ex script éditeur)
72. Costumier
73. Costumier spécialisé
74. Créateur de costume
75. Créateur de costume spécialisé
76. Décorateur
77. Décorateur peintre
78. Décorateur peintre spécialisé
79. Décorateur spécialisé
80. Décorateur tapissier
81. Décorateur tapissier spécialisé
82. Dessinateur en décor
83. Dessinateur en décor spécialisé
84. Directeur artistique
85. Directeur de collection
86. Directeur de la distribution
87. Directeur de la distribution spécialisé
88. Directeur de post-production
89. Directeur de production
90. Directeur de production spécialisé
91. Directeur de programmation
92. Directeur des dialogues
93. Directeur photo
94. Directeur photo spécialisé
95. Documentaliste
96. Doublure lumière
97. Dresseur
98. Éclairagiste
99. Électricien
100. Électricien déco
101. Enquêteur
102. Ensemblier - décorateur
103. Ensemblier - décorateur spécialisé
104. Étalonneur
105. Habilleur
106. Habilleur spécialisé
107. Illustrateur sonore
108. Ingénieur de la vision
109. Ingénieur de la vision adjoint
110. Ingénieur du son
111. Intervenant spécialisé
112. Machiniste
113. Machiniste déco
114. Maçon
115. Maquillage et coiffure spéciaux
116. Maquilleur
117. Maquilleur spécialisé
118. Mécanicien
119. Menuisier-traceur
120. Métallier
121. Mixeur
122. Mixeur (directs)
123. Monteur
124. Opérateur de voies
125. Opérateur effets temps réel
126. Opérateur magnétoscope
127. Opérateur magnéto ralenti
128. Opérateur playback
129. Opérateur régie vidéo
130. Opérateur spécial (Steadicamer)
131. Opérateur spécial (Steadicamer) spécialisé
132. Opérateur synthétiseur
133. OPS
134. OPV
135. Peintre

136. Peintre en lettres/en faux bois
137. Perchiste
138. Perchiste spécialisé/1^{er} assistant son spécialisé
139. Photographe de plateau
140. Photographe de plateau spécialisé
141. Pointeur
142. Pointeur spécialisé
143. Producteur artistique
144. Producteur exécutif
145. Programmateur artistique d'émission
146. Prothésiste
147. Réalisateur
148. Recherchiste
149. Régisseur

150. Régisseur adjoint
151. Régisseur adjoint spécialisé
152. Régisseur d'extérieurs
153. Régisseur d'extérieurs spécialisé
154. Régisseur général
155. Régisseur général spécialisé
156. Régisseur spécialisé/Resp. repérages spécialisé
157. Régulateur de stationnement
158. Répétiteur
159. Responsable d'enquête
160. Responsable de recherche
161. Responsable des enfants
162. Responsable repérages
163. Rippeur

164. Scripte
165. Scripte spécialisée
166. Secrétaire de production
167. Secrétaire de production spécialisée
168. Serrurier
169. Staffeur
170. Storyboarder
171. Styliste
172. Superviseur effets spéciaux
173. Tapissier
174. Technicien truquiste
175. Technicien vidéo
176. Toupilleur
177. Truquiste
178. Vidéographe

7. Edition phonographique

Employeurs

L'activité de l'employeur doit être répertoriée par le code NAF suivant :

59.20 Z : Enregistrement sonore et édition musicale - sauf édition musicale, studios d'enregistrement et studios de radio.

Salariés

L'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin) :

Production de phonogrammes, production de vidéogrammes musicaux ou d'humour et production de spectacles vivants promotionnels

- Son -

1. Ingénieur du son
2. Mixeur
3. Programmeur musical
4. Bruiteur
5. Sonorisateur
6. Technicien des instruments / Technicien backliner
7. Monteur son
8. Perchman-perchiste
9. 1^{er} assistant son
10. Preneur de son / Opérateur du son
11. Illustrateur sonore
12. Régisseur son / technicien son
13. Assistant son
14. 2^e assistant son

- Lumière -

1. Eclairagiste
2. Electricien/Chef électricien
3. Technicien lumière

- Production / Postproduction -

1. Directeur de production
2. Directeur de post-production/Chargé de post-production
3. Monteur truquiste / Truquiste
4. Directeur artistique de production
5. Répétiteur
6. Chargé de production
7. Directeur de la distribution artistique
8. Administrateur de production
9. Conseiller artistique de production
10. Coordinateur d'écriture (script éditeur)
11. Documentaliste / Iconographe
12. Monteur/Chef Monteur/Assistant Monteur/Monteur Adjoint
13. Assistant du directeur de la distribution artistique
14. Assistant de production
15. Assistant de post-production
16. Secrétaire de production
17. Traducteur / Interprète

- Image graphisme -

1. Directeur de la photo
2. Cadreur/assistant cadreur
3. Animateur
4. Chauffeur de salle
5. Illustrateur
6. Photographe
7. Présentateur
8. Ingénieur de la vision
9. Technicien vidéo
10. 1^{er} assistant OPV
11. 2^e assistant OPV
12. Rédacteur
13. Opérateur magnétoscope

14. Opérateur magnétoscope ralenti
15. Opérateur projectionniste
16. Opérateur prompteur
17. Opérateur régie vidéo
18. Opérateur synthétiseur

- Décoration / Machiniste -

1. Tapissier décorateur
2. Décorateur/Chef décorateur/Assistant décorateur
3. Constructeur/Chef constructeur
4. Conducteur de groupe / Groupman
5. Ensemblier/Assistant ensemblier
6. Machiniste/Chef machiniste
7. Maquettiste staffeur
8. Staffeur/Chef staffeur
9. Menuisier/Chef menuisier
10. Peintre décorateur/ Chef peintre décorateur
11. Sculpteur décorateur/Chef sculpteur décorateur
12. Tapissier
13. Accrocheur rigger
14. Technicien plateau
15. Accessoiriste

- Maquillage / Coiffure -

1. Coiffeur perruquier/Chef coiffeur perruquier
2. Styliste
3. Maquilleur/Maquilleur posticheur/ Chef maquilleur/maquilleur posticheur
4. Costumier/Chef costumier
5. Coiffeur/Chef coiffeur
6. Habilleur
7. Assistant du styliste

8. Radiodiffusion

Employeurs

L'activité de l'employeur doit être répertoriée par les codes NAF suivants :

59.20 Z Enregistrement sonore (uniquement studios de radio)

60.10 Z Radiodiffusion - sauf activités de banque de données.

Salariés

L'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin) :

1. Adjoint au producteur
2. Animateur
3. Animateur technicien réalisateur
4. Assistant technicien réalisateur
5. Collaborateur spécialisé d'émission
6. Conseiller de programme
7. Intervenant spécialisé
8. Lecteur de texte
9. Musicien copiste radio
10. Présentateur
11. Producteur coordinateur délégué
12. Producteur délégué d'émission radio
13. Réalisateur radio
14. Technicien d'exploitation
15. Technicien réalisateur
16. Traducteur